



État des lieux des causes du décrochage, des groupes à risque et recensement des dispositifs existant en matière de lutte contre l'abandon scolaire en France et en Auvergne.

1. Une présentation succincte de chaque partenaire du projet, de son public cible, de son portefeuille d'activité et de la zone de son intervention (environ 1 page).

Études ET chantiers Espace Central est membre de l'Union Nationale études ET chantiers (UNAREC). Elle développe son action en Auvergne, Rhône Alpes et dans les territoires ruraux du Massif Central.

Notre association à but non lucratif prend ses racines dans les mouvements d'éducation populaire (éducation informelle, tout au long de la vie). Elle ancre son projet **dans l'Économie sociale et solidaire, particulièrement dans la lutte contre les exclusions, le travail volontaire des jeunes, la coopération européenne et internationale**, et l'adosse à **des valeurs fondamentales**, auxquelles elle donne du sens à travers une démarche qui prend en compte :

- *La participation citoyenne de la sauvegarde et de la gestion de nos espaces de vie par les jeunes et les adultes.*
- *Les temps d'apprentissage conçus au service de la prise de conscience des potentialités individuelles*
- *La rencontre, la solidarité, le partage et le respect des différences au cœur des ateliers et chantiers entrepris*
- *La prise d'autonomie et responsabilité dans un projet partagé*
- *L'ouverture au monde pour une vision globale et le partage d'expérience*
- *La possibilité pour chacune et chacun de communiquer, s'évaluer, réfléchir, entreprendre*

Dans l'Auvergne et le Massif Central, études ET chantiers Espace Central, intervient concrètement,

- Par des actions court-terme (chantiers internationaux) ou long-terme (chantiers insertion)
- Sur des territoires en coopération avec des collectivités territoriales ou des associations
- Pour répondre à des besoins collectifs de populations locales
- Avec un public varié en âges et origines, dont une action importante vis-à-vis des personnes, jeunes ou adultes, exclues du travail, voire en détresse.

2. Une présentation succincte de la problématique de la scolarité obligatoire et du décrochage scolaire à l'échelle nationale et régionale.

En France

Depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. À l'origine, la scolarisation était obligatoire jusqu'à l'âge de 13 ans, puis 14 ans à partir de la loi du 9 août 1936. Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, elle a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

La famille a deux possibilités :

- scolariser dans un établissement scolaire public ou privé
- assurer l'instruction des enfants elle-même (avec déclaration préalable). La possibilité pour la famille d'assurer l'instruction des enfants elle-même répond à la problématique de la scolarisation obligatoire qui est l'isolement géographique de certains enfants et la fermeture de classes avec des effectifs jugés trop réduits.

Le décrochage scolaire est à la fois un enjeu humain, un défi social et a un coût économique majeur pour la France. Nous en détaillons ses impacts plus loin.

D'après un dossier de présentation interministérielle daté de novembre 2014, le décrochage scolaire est « un processus qui conduit chaque année **140 000 jeunes**¹ à quitter le système de formation initiale sans avoir² obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle - CAP, Brevet d'études professionnelles - BEP). Ce sont aussi 620 000 jeunes de 18 à 24 ans sont sortis précocement du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire, et restent durablement en dehors de tout dispositif de formation. »

C'est pourquoi la lutte contre le décrochage scolaire a été une des cinq priorités définies par le gouvernement pour l'année scolaire 2013-2014, avec un objectif précis : diviser par deux le nombre encore trop important des jeunes qui sortent du système éducatif sans diplôme avant la fin du quinquennat³ (2017).

En Auvergne

L'Auvergne doit elle aussi faire face à la problématique du décrochage scolaire. L'Académie⁴ de Clermont-Ferrand, en tant qu'autorité publique décentralisée, participe à la réalisation de l'objectif national mentionné plus haut.

3. Les systèmes de scolarisation – la législation et la situation pratique (le contexte institutionnel, organisationnel et pédagogique) dans les pays partenaires. Inclure également les spécificités régionales ou/et locales, le cas échéant.

¹ Français

² www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/contenu_mis_en_avant/orientation/2014_decrochage_scolaire_DP.pdf

³ Mandat du Président de la République

⁴ Division administrative scolaire en France, généralement par région.

Le système de scolarisation est le même au niveau national, le recteur est le représentant du ministre, au niveau local, au sein de 30 académies.

Il répond à cinq grands principes : la liberté de l'enseignement, la gratuité, la neutralité, la laïcité, l'obligation de la scolarité.

La scolarité s'organise ainsi :

Enseignement du premier degré (école primaire) 3-11 ans	Ecole maternelle <i>3-6 ans</i>	- Petite section - Moyenne section - Grande section	
	Ecole élémentaire <i>8-11 ans</i>	- Cours préparatoire (CP) - Cours élémentaire 1 ^{ère} année (CE1) - Cours élémentaire 2 ^{ème} année (CE2) - Cours moyen 1 ^{ère} année (CM1) - Cours moyen 2 ^{ème} année (CM2)	
Enseignement du second degré 11-18 ans	Collège <i>11-15 ans</i>	- 6ème - 5ème - 4ème - 3ème	
	Lycée <i>15-18 ans⁵</i>	Voie générale et technologique – Seconde – Première – Terminale	Voie professionnelle – Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans – Baccalauréat professionnel : Seconde, Première, Terminale

⁵ Cette fourchette d'âge ne s'applique pas au lycée professionnel car les études peuvent combiner un CAP en deux ans ou un baccalauréat professionnel en 3 ans

4. Les acteurs principaux (autorités nationales, régionales et locales) agissant dans le champ de la scolarisation et de la scolarisation obligatoire. Élaborer la liste des acteurs et mentionner leurs compétences et l'importance de leur influence (environ 2 pages).

Les domaines de compétence

Depuis les années 1980, l'État a choisi de renforcer le poids des *collectivités territoriales* dans la gestion du système d'enseignement.

Le recteur est le représentant du ministre, au niveau local, au sein de 30 académies.

- **Les communes** ont pour compétences l'investissement (construction et reconstruction) des équipements et le fonctionnement, il leur incombe aussi la charge des dépenses pédagogiques, ces compétences concernent seulement les écoles.

- **Les départements** ont pour compétence l'investissement (construction et reconstruction) des équipements et le fonctionnement des collèges.

- **Les régions** ont pour compétence l'investissement (construction et reconstruction) des équipements et le fonctionnement des lycées.

Avec la loi du 5 mars 2014 de nouvelles compétences ont été attribuées aux régions, notamment celles relatives à :

- La coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs –PSAD
- La création du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO)

- **L'État**, qui demeure le principal acteur, a pour compétences : les dépenses pédagogiques des collèges et lycées ; le recrutement, la formation, l'affectation et la rémunération des personnels enseignants ; les programmes d'enseignement ; la validation des diplômes.

L'État est l'acteur qui a le plus d'influence, au travers du Ministère de l'Éducation Nationale, représenté au sein des 30 académies.

5. Les données statistiques sur l'abandon scolaire / les sorties de la scolarité obligatoire (les autorités dans ce domaine, la description de la méthodologie de recensement et de la publication des données statistiques /méthodes/ et des données concrètes et leur interprétation dans les pays partenaires du projet) (environ 2 pages).

En France

Selon les sources statistiques, il y aurait **entre 120 000 et 360 000** décrochages scolaires par an en France, la multiplicité des acteurs de lutte contre le décrochage scolaire conduit à des dénombrements différents selon la mission de chacun.

Dans le cadre des enquêtes Emploi, composante française des enquêtes sur les forces de travail conduites au niveau européen par Eurostat, l'Insee évalue le nombre de personnes n'ayant pas obtenu de diplôme du secondaire chaque année entre 2007 et 2009 à 17 % des jeunes sortis du système scolaire.

Le Système interministériel d'échanges d'informations (SiEI), mis en place en février 2011 dans l'objectif d'harmoniser les méthodes de repérage des jeunes sortants non retrouvés dans un établissements scolaire "~~décrocheurs~~", ~~livre un chiffrage correspondant au double de l'estimation de l'Insee soit 254 000.~~

Deux indicateurs permettent d'estimer le faible niveau d'études des jeunes :

- *l'indicateur français des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges* et d'autre part de
- *l'indicateur européen des sortants précoces.*

Ils font l'objet d'une analyse comparative dans une note d'information "Sortants sans diplôme et sortants précoces.

Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes publiée en septembre 2012 par la **Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance** (Depp) du ministère de l'Éducation nationale.

Du point de vue de leur mesure, la Depp souligne que ces deux indicateurs sont cohérents bien qu'ils diffèrent à la fois dans leur mode de calcul et dans ce qu'ils cherchent à mesurer.

Selon l'indicateur français, à la fin des années 2000 en France métropolitaine, 122 000 jeunes sortent en moyenne chaque année de formation initiale avec au plus le brevet des collèges. L'indicateur européen évalue à 12 % le taux des sortants précoces âgés de 18 à 24 ans en 2011 soit 600 000.

Ils sont tous les deux calculés à partir de l'enquête Emploi en continu de l'Insee.

Le "collectif **des déchiffreurs de l'éducation**" réunissant des syndicats, des associations et des chercheurs s'est créé en avril 2012 dans l'objectif de décrypter les chiffres et les statistiques fournis par l'État.

Il évalue à 120 000 le nombre de jeunes (contre 230 000 à 300 000 pour le ministère) qui sortent en moyenne chaque année du système scolaire sans diplôme ou avec le seul brevet.

Quoiqu'il en soit, le code de l'éducation fixe le niveau de qualification minimum que tout élève ou apprenti doit atteindre :

- soit un baccalauréat général,
- soit un diplôme à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles et classé au niveau V ou IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Éduscol⁶, le portail des professionnels de l'éducation alimenté par la direction générale de l'enseignement scolaire précise : "**Tout jeune qui quitte un système de formation initiale, sans avoir le niveau de qualification minimum requis par la loi est décrocheur**". La qualification visée est le diplôme de niveau V ou IV⁷.

⁶ <http://eduscol.education.fr>

⁷ Classification des niveaux de formation :

www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveaux-formation.htm

D'après le rapport interministériel (du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social) daté de novembre 2014⁸.

- **140 000** jeunes quittent le système de formation initiale sans qualification suffisante, c'est à dire sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle – CAP, brevet d'études professionnelles – BEP).
- **620 000** jeunes de 18 à 24 ans se trouvent en dehors de tout dispositif de formation après être sortis précocement du système éducatif sans diplôme du second cycle du secondaire.

En Auvergne

Les chiffres de l'Académie de Clermont-Ferrand, dont la zone d'influence correspond à la zone géographique de l'Auvergne sont les suivants :

N.B. Ces chiffres concernent uniquement les décrocheurs de l'enseignement secondaire, ils ne comprennent pas les décrocheurs de l'enseignement supérieur.

- 2 500 jeunes par an en moyenne sont repérés comme étant décrocheurs scolaires.
- La moitié de ces jeunes repérés (soit environ 1250) trouvent une solution.
- Un tiers (soit environ 850 jeunes) restent injoignables.
- 5 % auxquels on propose une solution n'y répondent pas.
- 10 % avaient déjà une solution.

Bien qu'il ne soit pas possible de définir un « profil » du décrocheur scolaire auvergnat, il est intéressant de remarquer que 60 % sont des garçons contre 40 % de filles. La majorité sont sortis de 3ème sans solution ou sont issus de lycées professionnels.

La Mission de Lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Clermont-Ferrand utilise trois méthodes de repérage :

- Le **Suivi de l'Orientation (SDO)** est un logiciel qui permet à un établissement scolaire de gérer les parcours en interne (volet prévention) et de signaler des jeunes à la MLDS.
- Le **Système interministériel d'échanges (SIEI)** mentionné plus haut, celui-ci compare entre l'année n et l'année n+1 les élèves ayant poursuivi leur cursus sur la base des données des établissements scolaires. La liste des décrocheurs scolaires déduite de cette méthode de repérage est renvoyée dans chaque académie.

⁸ www.ac-clermont.fr/fileadmin/user_upload/Actualites/contenu_mis_en_avant/orientation/2014_decrochage_scolaire_DP.pdf

- **Un système de repérage académique** : l'académie de Clermont-Ferrand a mis en place une **application informatique** qui permet de renseigner en temps réel l'identité des décrocheurs scolaires et d'en faire le suivi. L'application est partagée entre la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), ~~les enseignants~~, les établissements scolaires, les missions locales et les Centres d'information jeunesse et d'orientation (CIO). Ils comprennent une multiplicité d'acteurs internes et externes (enseignants, CPE, personnels de direction, COP, personnels MLDS, AS, infirmière,...).

6. Les raisons du décrochage scolaire (environ 2 pages).

Les causes prédictives du décrochage scolaire en ce qui concerne les jeunes enfants (école primaire, articulation entre école et collège).

Elles sont résolument multifactorielles, les principales variables étant le climat scolaire, les comportements agressifs, la dépression, le déficit d'attention, la résolution de problème dans la famille et le fonctionnement familial (Blaya, 2010a ; Blaya, 2010b ; Douat, 2011 ; Fortin *et al*, 2004).

Pour Gilles *et al*. (2012), les causes du décrochage se déclinent en deux catégories et en quatre sous-catégories :

- Les déterminants internes au système scolaire qui incluent les facteurs organisationnels et structurels et les facteurs liés aux interactions entre enseignants et élèves ;
- Les déterminants externes au système scolaire, dont les facteurs familiaux et sociaux et les facteurs internes aux décrocheurs.

Plusieurs modèles théoriques du décrochage scolaire existent : certains vont mettre en avant des composantes liées à l'élève (comportement, psychologie, performance scolaire) ; d'autres liées à l'école (pratiques pédagogiques, relations, climat scolaire) ; d'autres composantes sont aussi évoquées (parents, par exemple), mais la synthèse que les auteurs en tirent est que « *près de 55 % de la variance expliquée est issue des variables proximales à l'élève. Ces variables concernent quatre grands systèmes : l'élève lui-même, la classe (l'enseignant), l'école et les parent* » (Potvin & Pinard, 2012).

Parmi les différents facteurs explicatifs du décrochage, les variables scolaires sont les plus significatives en termes statistiques.

Une comparaison entre le Québec et la France montre que même si les causes du décrochage ne sont pas tout à fait comparables, les facteurs scolaires sont dans les deux cas prépondérants (Blaya & Fortin, 2011).

Ces variables concernent plus particulièrement le climat scolaire dans son ensemble, le manque de clarté des règles, la perception de la capacité d'innovation chez les enseignants, le soutien des enseignants et l'engagement scolaire (Blaya, 2010a).

D'après le site **Éduscol**, les thématiques le plus souvent associées au décrochage scolaire dans les projets mis en œuvre dans les établissements relèvent :

- de l'orientation et des liens avec le monde professionnel (13 % des cas),
- la prise en charge de la difficulté scolaire (12 %),

- l'aide et l'accompagnement personnalisé (11 %) et le travail en équipe et l'interdisciplinarité (10 %).

Lorsque les enseignants parlent du décrochage d'un élève en particulier, ils invoquent la famille et des causes individuelles, alors que lorsqu'ils parlent du décrochage en général, ils mentionnent plutôt la famille et le système scolaire (Canivet *et al.*, 2006).

La famille est souvent vue comme responsable par les professionnels de l'éducation, d'autant plus si elle est d'un milieu défavorisée (Esterlé, 2012).

Les déterminants internes au système scolaire qui expliquent le décrochage peuvent se classer en deux catégories (Gilles *et al.*, 2012) :

- **facteurs organisationnels et structurels** des systèmes éducatifs : il s'avère que l'existence de filières d'études disparates avec des différences de performance importantes entre établissements favorisent le décrochage scolaire. Dans ces cas les cursus d'études sont souvent hiérarchisés, avec l'existence de filières de relégation (cas de l'enseignement professionnel en France par exemple).
On peut dans ces cas-là parler de décrochage institutionnalisé. Il est à noter que le redoublement est aussi source de décrochage ;
- **facteurs pédagogiques** : il s'agit en fait principalement de facteurs liés aux interactions et relations entre les enseignants et les élèves. Nous parlons alors de l'effet Pygmalion lorsque le niveau d'attente des enseignants induit échec, décrochage ou réussite chez les élèves.
La gestion des temps morts pendant la classe est primordiale. Une bonne gestion du temps (qui évite les temps morts) incite davantage les élèves à s'engager dans les tâches demandées et diminue de fait le risque de décrochage

D'après Hugon (2010), « *les premiers signes de décrochage se manifestent au collège lorsque les élèves doivent s'ajuster à une forme scolaire profondément différente de la forme élémentaire* ».

En effet, le **sentiment d'appartenance scolaire**, essentiel pour que les élèves investissent leur scolarité, diminue fortement lorsqu'il y a plusieurs enseignants référents.

Au collège, la multiplicité des adultes référents et la focalisation sur les résultats scolaires tendent à distendre les relations avec les enseignants.

Le décrochage dépend donc bien en partie de ce qui se joue à l'école avec les enseignants, l'école a sa part de responsabilité alors même qu'elle est très peu ciblée dans les études qui sont faites. Ce sont les jeunes et leurs familles qui font l'objet de recherches, d'enquêtes (Blaya, 2010a).

7. Les impacts du décrochage scolaire (environ 2 pages)

Les chiffres préoccupants révèlent les difficultés de notre système éducatif à donner une qualification à tous les jeunes, à prévenir le décrochage scolaire et, en amont, l'échec scolaire qui en est à l'origine. Ils mettent également en lumière, son incapacité à corriger les inégalités de départ car la plus grande partie de ces décrocheurs sont issus de milieux sociaux défavorisés.

Un enjeu économique et social majeur

Les conséquences sociales sont considérables : les décrocheurs alimentent chaque année le nombre déjà bien trop élevé de jeunes en rupture de ban et de société, sans perspective d'emploi.

Les conséquences économiques ne le sont pas moins : coût des multiples dispositifs de remédiation et de réinsertion sociale, coûts de santé et de protection sociale, coût de la délinquance de jeunes en déshérence. La réduction du nombre de ces « sorties précoces » est donc un défi pour notre pays et un enjeu majeur de cohésion sociale.

Elle a d'ailleurs été identifiée comme telle au niveau européen puisque, depuis le sommet de Lisbonne en 2009, cet indicateur constitue l'un des critères de référence retenus pour promouvoir une « société et une économie fondées sur la connaissance ».

L'objectif des dirigeants européens est de réduire la proportion des 18-24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle à 10 %, contre une moyenne de 14,1 % aujourd'hui.

8. Les systèmes de lutte contre l'abandon scolaire, description des dispositifs de prévention - le contexte institutionnel, organisationnel et pédagogique (environ 2 pages).

En France

La politique de lutte contre le décrochage scolaire s'est renforcée en France au cours des trois dernières années, par différents textes législatifs et réglementaires interministériels.

- **L'instruction interministérielle du 22 avril 2009** a défini les **principes de l'action de l'État en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes sortants prématurément du système de formation initiale**. Notamment, elle engage les Préfets, les Recteurs et les Directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAFF) à renforcer les actions de repérage des jeunes décrocheurs de la formation initiale et à mettre en place des coordinations locales permettant d'organiser leur prise en charge plus rapide et mieux coordonnée.

- La **loi du 24 novembre 2009** relative à **l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie (article L313-7** du code de l'éducation) pose le principe « d'une action coordonnée des acteurs de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes » pour lutter contre le décrochage des jeunes.

- **La circulaire interministérielle du 9 février 2011** précise les modalités d'organisation et de mise en œuvre des plateformes de suivi et d'appui aux jeunes sortant prématurément du système de formation initiale en lien avec le SIEI. Elle décline les actions à conduire aux échelons national, régional, départemental et local dans le respect d'un calendrier défini.

Objectif emploi-formation, dispositif-réseau lancé le 4 décembre 2012, doit permettre à 20 000 jeunes sortis sans diplôme du système éducatif de rattracher de manière effective d'ici fin 2013. Les mesures clés de ce nouveau dispositif :

- un contrat "**Objectif formation-emploi**" proposé à chaque jeune décrocheur avec un parcours personnalisé de retour en formation et l'accompagnement par un tuteur ;
- la mise en place des réseaux "Objectif formation-emploi" qui regroupent, aux côtés des **360 plates-formes d'appui** et de suivi des décrocheurs, les acteurs de l'éducation nationale présents sur un territoire afin de coordonner et de développer l'offre de solutions proposées aux décrocheurs ;
- la mobilisation des places disponibles dans les formations menant à **des métiers en tension** ;
- la mise en service, via l'Onisep, d'un site internet de géo localisation de l'offre de formation

- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013** :

- se mobiliser contre l'absentéisme
- nommer un référent décrochage dans les EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) les plus fragilisés
- aider le retour en formation initiale des jeunes décrocheurs en vue de l'obtention d'un diplôme national ou d'un titre professionnel de niveau V
- renforcer les partenariats entre l'état et les régions, élaborés avec les comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREP)

- **La loi du 5 mars 2014 qui porte sur la réforme de la formation professionnelle continue et l'apprentissage avec la création** :

- Du compte personnel de formation

- **Le plan de lutte contre le décrochage scolaire de novembre 2014**, qui prévoit d'accompagner notamment

- Le renforcement des PSAD par l'élaboration d'une convention type État-régions ainsi que la mise en place des instances de gouvernance dédiées à la lutte contre le décrochage aux niveaux national et régional.

En Auvergne

Au plan académique, les objectifs sont :

- développer des actions de prévention ;
- ramener en deux ans le nombre de décrocher à moins de 2,5 % de la population scolaire (soit moins de 2500 élèves, de 16 à 25 ans) ;
- « rattracher » 391 jeunes d'ici fin 2014. ~~grâce aux parcours « nouvelle chance ».~~

La **Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** œuvre dans la lutte contre l'abandon scolaire.

La MLDS a mis en place plusieurs dispositifs :

- Les **plates-formes d'insertion** : elles sont au nombre de 12, pratiquement une par bassin, elles sont chargés de suivre des jeunes (entre 15 et 25 jeunes par plate-forme) en décrochage ou sans solution ;

- par le biais de SIO (session d'information et d'orientation) qui consistent à proposer aux jeunes un parcours d'alternance ;
- avec des CIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance) qui consistent en des stages ou de l'alternance co-financés par le FSE.

- Les **parcours individualisés de formation (PIF)** s'adresse aux jeunes toujours scolarisés dont le chef d'établissement construit un dossier soumis à validation de l'inspecteur de l'orientation pour que les jeunes aient la possibilité de bénéficier d'enseignements individualisés et de stages tout en gardant le statut scolaire.

- Les **Modules d'orientation et de représentation à l'examen par alternance (MOREA)** permettent à des jeunes qui ont échoué deux fois au baccalauréat de se présenter une nouvelle fois à l'examen tout en gardant le bénéfice des notes supérieures à 10 (emploi du temps allégé).

- Le **dispositif d'accompagnement à l'apprentissage** s'adresse aux élèves de plus de 16 ans, scolarisés dans un lycée professionnel des bassins de Clermont-Ferrand. Il s'agit de jeunes en décrochage scolaire et qui souhaitent quitter le système éducatif pour se former par le biais de l'alternance. L'objectif du dispositif est donc de permettre aux jeunes d'élaborer un projet professionnel réaliste et de les accompagner vers la signature d'un contrat en alternance ou une autre formation qualifiante. Les jeunes bénéficient ainsi de temps en centre de formation, alternés avec des stages en entreprise.

- Le **lycée de la Nouvelle Chance (LNC)**, le dispositif est porté par le Groupement d'intérêt public (Gip) Auvergne et piloté par le Service académique d'information, d'insertion et d'orientation (SAIO), s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis depuis plus d'un an du système éducatif avec un niveau V non validé. Il doit permettre à 20 jeunes éloignés du métier d'élève, d'avoir une nouvelle chance en réintégrant le lycée (sur le cycle 1^{re} et terminale pro ou techno et sur certains CAP). L'appui du Conseil Régional, à travers la rémunération des jeunes et la prise en charge d'une partie des coûts pédagogiques, et le partenariat avec les Missions Locales ont été déterminants. Les parcours sont basés sur une prise en compte des motivations, des expériences et du vécu des jeunes et organisés avec des temps de pédagogie individualisée, une alternance forte et une démarche de réassurance (théâtre forum, renforcement de l'estime de soi...).

- Un projet de **chantier-école** est aussi à l'étude, pour des jeunes sans solution, trop éloignés d'une insertion professionnelle directe ou d'un retour en formation immédiat.

La recherche de solution se fait en priorité au niveau du GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) de l'établissement puis dans la cellule de veille éducative (CVE) du bassin.

La CVE se réunit mensuellement. Elle examine les signalements. Elle propose des solutions en fonction des moyens mis en œuvre sur le bassin.

La CVE se compose de :

- 5 membres de droit :

- L'I.A. D.S.E.N. (Inspecteur d'Académie, Directeur des Service Départementaux de l'Éducation Nationale)
- Le chef d'établissement support de la plate-forme
- Le directeur du CIO
- Le délégué départemental MLDS
- Le coordonnateur de la plate-forme

- 5 membres élus par leurs pairs du bassin :

- Un principal de collège
- Un Conseiller en Formation Continue
- Une assistante sociale ou une infirmière
- Un CPE
- Un chef de travaux

- Un représentant de la mission locale

9. Les bonnes pratiques dans le domaine de la prévention contre l'abandon scolaire.

Nouvelles pistes pédagogiques

Sur le site de l'ONISEP, trois axes sont mentionnés pour prévenir le décrochage au collège : l'accompagnement éducatif, le PIIODMEP (*Parcours Individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel*) pour préparer une orientation active et la rénovation de la voie professionnelle.

L'objectif de ces axes est de permettre aux élèves de donner du sens à leur scolarité. Il y a aussi le PPRE (*Plan personnalisé de réussite éducative*) qui met en place des actions ciblées, concertées et qui associe parents, élèves et équipes éducatives.

Des organisations pédagogiques différentes sont aussi proposées : classes de 3ème prépa pro

Il existe aussi des dispositifs relais (*classes relais, ateliers relais*) dans les collèges, on encore les MFR (*maisons familiales et rurales*) qui relèvent de l'enseignement agricole.

Les écoles de la deuxième chance (**E2C**) ou les EPIDE (*Etablissement public d'insertion de la défense*) donnent des résultats intéressants dans la lutte contre le décrochage.

Ces classes concernent les jeunes qui ne sont plus en âge d'obligation scolaire. La première E2C a vu le jour en 1997 à Marseille. La création de ces écoles a fait suite à un livre blanc adopté en 1995 par les ministres de l'éducation des états membres de l'Union européenne et qui a conduit à la constitution d'un réseau, depuis 2009

(Antonmattei & Fouquet, 2011 ; Schajer, 2013).

Les EPIDE sont créés en 2005 et dépendent de trois ministères (Défense, Formation professionnelle, Politique de la ville), le ministère de l'Éducation nationale étant membre du conseil d'administration.

Ces écoles accueillent, sur la base du volontariat, des jeunes de 18 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire sans qualification. La pédagogie met l'accent sur la formation civique I. Pour les élèves en grande difficulté scolaire, il existe en France des dispositifs d'enseignement adapté, avec les SEGPA

(Section d'enseignement général et professionnel adapté) ou les EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

À côté de ces dispositifs ou structures, des pistes pédagogiques ont fait la preuve de leur efficacité. La bienveillance, le fait de redonner du sens aux apprentissages, les décroissements entre les disciplines, l'approche épistémologique des enseignements sont des atouts indéniables (Goémé *et al*, 2012).

Il met en avant l'efficacité des pédagogies alternatives (Freinet, pédagogies interactives, coopératives, etc.).

La pédagogie institutionnelle fonctionne bien pour les jeunes en grande insécurité intellectuelle et affective. Les tutorats entre un adulte et un jeune, l'alternance école et stage (notamment dans des projets humanitaires et de volontariat avec les pays du Sud en lien avec des associations, comme le réseau national d'*études ET chantiers* ou encore les « *conseils de progrès* » (en lieu et place des conseils de classe) sont autant de pistes positives à exploiter.

10. Les conclusions, la synthèse et les recommandations résultant des réalités recensées) (environ 1 page).

Le décrochage est la conséquence de l'interaction entre des facteurs internes au système scolaire (facteurs organisationnels et structurels, facteurs liés aux interactions entre enseignants et élèves) et/ou externe au système scolaire (facteurs familiaux et sociaux). Il semble difficile de dresser un portrait du « décrocheur scolaire ». En effet, les profils de ces jeunes sont variés, ils ont des problèmes de motivation, de discipline, de comportement, ils ont de faibles résultats scolaires et sont souvent absents. Nous pouvons néanmoins remarquer que le décrochage touche davantage les garçons que les filles et les personnes issus de filières professionnelles plus que de filières générales. Le décrochage scolaire a des impacts socio-économiques non négligeables.

La politique de lutte contre le décrochage scolaire s'est renforcée en France au cours des trois dernières années, par différents textes législatifs et réglementaires interministériels.

Au niveau régional, l'Académie de Clermont-Ferrand vise à accompagner les jeunes sortis du système éducatif sans solution grâce notamment aux dispositifs de la MLDS.

Elle s'engage à renforcer le volet préventif au sein des établissements scolaires.

Nous pouvons noter l'importance accordée à l'estime-de-soi des décrocheurs scolaires et celle des parcours individualisés dans les dispositifs de lutte contre le décrochage et de leur réinsertion scolaire.

En prenant en compte les dispositifs déjà en place et leurs résultats, la pédagogie de chantier pourrait sans doute participer à la lutte contre le décrochage scolaire. Problématique de grande ampleur puisqu'elle touche de nombreux jeunes : entre 120 000 et 360 000 décrochages scolaires par an en France selon les sources statistiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Articles de l'Académie de Clermont-Ferrand:

- « La Mission de lutte contre le décrochage scolaire » : <http://www.ac-clermont.fr/orientation/lutter-contre-le-decrochage-scolaire/mission-de-lutte-contre-le-decrochage-scolaire/>
- « Lutter contre le décrochage scolaire » : <https://www.ac-clermont.fr/orientation/lutter-contre-le-decrochage-scolaire/>
- Statistiques du décrochage scolaire : <http://www.ac-clermont.fr/actualite/bien-preparer-sa-rentree-2014-07-02/>

- Vidéo de l'Onisep « Raccrocher » : http://www.dailymotion.com/video/x11n1iz_raccrocher_school

- Article d'Eduscol, portail national des professionnels de l'éducation:

- « Les plate-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs : <http://eduscol.education.fr/pid23269-cid55057/plates-formes-de-suivi-et-d-appui-aux-decrocheurs.html>
- « l'enseignement scolaire » : http://media.eduscol.education.fr/file/dossiers/50/5/enseignement_scolaire_VF_135505.pdf

- Site de l'éducation nationale, « les grands principes de la scolarisation »:

<http://www.education.gouv.fr/cid162/les-grands-principes.html>

- Site de l'Insee, « les niveaux de formation » :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/niveaux-formation.htm>

Contacts :

- Claire MOUNIER, chargée d'étude, études ET chantiers, mounier.ecec@free.fr
- François RIBAUD, délégué régional, études ET chantiers, f.ribaud@etudesetchantiers.org
- Tel. +33 4 73 31 98 00